

# Commune de Jemeppe-sur-Sambre



## Déclaration de politique communale 2018 – 2024

# Préambule

La Déclaration de Politique Communale, soumise à l'approbation du Conseil communal conformément à l'article L1123-27 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD), constitue la synthèse du programme politique couvrant la législature 2018-2024 et comportant les principaux projets politiques du Collège et de la nouvelle majorité au Conseil communal. Une majorité unie pour un projet commun, celui de toujours améliorer la qualité de vie de tous les citoyens de Jemeppe-sur-Sambre.

La Déclaration de politique communale trouve son fondement dans le programme électoral présenté par l'équipe de JEM (Jemeppe Ensemble Maintenant) à l'occasion du dernier scrutin communal du 14 octobre 2018. Lors de ces élections, ce n'est pas uniquement l'équipe de JEM qui a été plébiscitée mais aussi le programme porté par cette équipe. En se basant sur notre programme électoral, nous donnons donc également une légitimité démocratique forte à cette nouvelle Déclaration de Politique Communale.

Une légitimité démocratique d'autant plus forte que notre programme électoral a lui été conçu sur base de deux éléments majeurs : les avancées enregistrées dans le cadre du Programme Stratégique Transversal que nous avons entamé en 2012 ainsi que le bilan de nos 3 années de majorité d'une part ; et, surtout, d'autre part, sur base d'un large processus d'écoute et de consultation des Jemeppois que nous avons entrepris durant le printemps 2018.

Cette Déclaration de Politique Communale constitue le fil rouge, la première pierre du programme Stratégique Transversal que nous présenterons d'ici le mois d'août 2019. Effectivement, elle y sera traduite en objectifs opérationnels et actions à long, moyen et court terme afin de mieux programmer le projet politique pour Jemeppe en planifiant et évaluant les actions avec ordre et méthode.

Ce travail se fera en étroite collaboration avec les services communaux, les acteurs concernés œuvrant à Jemeppe-sur-Sambre et, bien entendu, en consultation avec l'ensemble des Jemeppois qui le désirent lors de réunions citoyennes qui seront programmées dans les mois à venir.

Les enjeux sociaux, économiques, environnementaux et de sécurité sont au centre des préoccupations de Jemeppois et, partant, de la nouvelle majorité JEM. Comme cela a été annoncé lors du Conseil communal d'investiture, notre travail se structurera autour de 4 grands axes :

- Faire entrer notre commune dans la modernité, en la dotant des moyens de relever les défis d'aujourd'hui et de demain ;
- Faire de nos quartiers des lieux de vie agréables et conviviaux, où les aménagements et les activités sont pensés en commun entre autorités publiques et citoyens ;
- Permettre aux familles jemeppoises de disposer des outils, services, activités et ressources nécessaires pour mener une vie sereine et épanouissante ;
- Faire de notre commune un lieu de solidarité où reculent l'isolement et la précarité des citoyens.

Chacune des actions qui seront présentées par les membres du Collège communal s'insèrent dans ce cadre avec une vision portée sur l'avenir, pragmatique et de long terme.

Enfin, la bonne gouvernance et la citoyenneté sont également des thèmes chers aux Jemeppois, raison pour laquelle il nous paraît important de repenser, avec eux, la participation à la vie publique, le débat démocratique, de manière plus régulière qu'uniquement lors des campagnes électorales. C'est ainsi que la nouvelle majorité tient également à insister sur sa volonté d'exercer ses mandats dans une perspective transversale, de proximité, de co-construction et du respect du débat démocratique. La transparence des décisions, la communication, l'information et l'implication du plus grand nombre sont également une partie structurante de cette Déclaration et de la politique que nous comptons mener lors de cette prochaine législature.

I. Axe 1 – faire entrer Jemeppe dans la modernité en la dotant des moyens de relever avec conviction les défis d’aujourd’hui et de demain

1. Ethique et bonne gouvernance et citoyenneté active
2. Communication
3. Administration
4. Patrimoine communal
5. Finances

II. Axe 2 – Faire de nos quartiers des lieux de vie agréables et conviviaux, où les aménagements et les activités sont pensés en commun, autorités et citoyens.

1. Sécurité
2. Mobilité et voiries
3. Aménagement du territoire
4. Transition écologique, Environnement et agriculture

III. Axe 3 - Permettre aux familles de disposer des outils, services, activités et ressources nécessaires pour une vie sereine et épanouissante

1. Âges de la vie
  - 1.1. Petite enfance
  - 1.2. Enfance et jeunesse
  - 1.3. Aînés
2. Festivités – noces d’or et Affaires patriotiques
3. Cultes
4. Culture et tourisme
5. Sports
6. Bien-être animal

IV. Axe 4 : Faire de notre commune un lieu de solidarité où reculent l’isolement et la précarité des citoyens

1. Social et Santé
2. Economie et emploi
3. Solidarité internationale

# Axe 1 – faire entrer Jemeppe dans la modernité en la dotant des moyens de relever avec conviction les défis d’aujourd’hui et de demain

---

## 1. Ethique, bonne gouvernance et citoyenneté active

La bonne gouvernance est un thème qui a été au centre de l’attention des citoyens à Jemeppe (et partout ailleurs en Belgique) lors de la dernière campagne électorale. Un des enjeux majeurs au niveau communal lors de la prochaine législature sera notamment de (re)gagner la confiance de nombreux citoyens envers le, et la, politique.

Il faut également souligner que le concept de « bonne gouvernance » est un concept large, aux définitions multiples, et qui est transversal à l’ensemble des politiques qui seront mises en œuvre à Jemeppe.

La bonne Gouvernance reprend donc l’idée de gestion transparente des affaires publiques communales par le politique et l’Administration mais également, désormais, l’idée d’une gestion en collaboration, en étant à l’écoute des citoyens.

Cela passe donc premièrement, et de manière évidente, par l’application et le respect de la Charte éthique que nous avons déjà pu inclure (par le passé) au Règlement d’Ordre Intérieur du Conseil communal.

Par ailleurs, la bonne gestion communale implique la notion d’équité dans la manière de traiter les demandes et les questions des citoyens envers l’Administration ainsi qu’envers le politique. Celle-ci se met en œuvre via l’application de règlements (mis à jour) ou de cadres méthodologiques généraux et objectifs.

Aussi, entre la sphère politique et administrative, il s’impose aujourd’hui de clarifier davantage ce que chacune attend de l’autre. Coordonner le politique et l’administratif, c’est permettre la traduction sur le terrain des projets politiques. Cette coordination est le chaînon indispensable qui articule ambitions politiques et budgets annuels successifs, investissements humains, soutien logistique et suivis chiffrés. Il s’agit de mobiliser l’ensemble de l’Administration pour la réalisation de ces projets et, pour cela, de lui faire connaître précisément, aussi bien les objectifs que les voies et moyens pour y parvenir, compte tenu des ressources matérielles et humaines disponibles. Cette coordination est nécessaire si on ne veut pas, d’une part, décourager les élus lorsqu’ils formulent des projets que personne ne peut prendre en charge ; et d’autre part, paralyser l’Administration qui se voit fixer des objectifs sans recevoir les moyens de les mettre en œuvre

C’est à travers la réalisation d’un Plan Stratégique Transversal de qualité que nous y arriverons.

Enfin, la bonne gouvernance inclut aussi la notion de gestion saine des finances communales, « en bon père de famille », élément auquel nous nous engageons et qui sera développé ci-après.

Aujourd'hui, la bonne gouvernance implique de manière accrue l'implication des citoyens dans la vie de leur commune : l'écoute et la prise en compte des avis de ceux-ci dans la prise de décision et gestion des affaires publiques.

La participation citoyenne est l'un des fondements de notre majorité. C'est en ce sens que les Conseils Consultatifs seront redynamisés pour leur donner une plus grande implication, un plus grand rôle.

Jemeppe-sur-Sambre a la chance d'être une commune au tissu associatif important. Il importe de soutenir les nombreux citoyens qui s'impliquent pour la cause qui leur tient à cœur. C'est en ce sens qu'il nous paraît essentiel, en tant que pouvoir communal, de soutenir et valoriser les diverses associations de l'entité.

Pour faire de la citoyenneté « active » une véritable politique au cœur de notre programme, il importera de pouvoir « matérialiser » celle-ci. Pour cela nous développerons des espaces citoyens au cœur de Jemeppe et ses villages et nous mettrons en œuvre les budgets « participatifs » en vue de concrétiser les projets que vous avez portés au cours de la campagne 2018.

Enfin, n'oublions pas que la participation n'est pas réalisable s'il n'y a pas une bonne communication envers les citoyens.

## 2. Communication

Une bonne Gouvernance passe, aujourd'hui, par une amélioration de la communication entre l'Administration et les citoyens. Le chantier est gigantesque à Jemeppe à ce niveau. Nous avons à cœur de maximiser et optimiser la communication avec et envers les citoyens.

Pour faire entrer Jemeppe-sur-Sambre dans le 21<sup>e</sup> siècle, l'Administration se doit d'être présente sur les réseaux sociaux et de développer sa communication digitale. Cela se fera notamment via la création d'une page Facebook de l'Administration ; mais aussi en créant, à terme, une véritable plateforme citoyenne jemeppeoise en ligne : un lieu d'échange d'idées, un nouvel espace de dialogue entre citoyens, administration et politiques.

Il ne faut pas, pour autant, négliger les canaux de communication existants. Ils doivent également évoluer et se moderniser. Nous pensons qu'il importe d'améliorer les bulletins communaux et le site web de l'Administration en vue de fournir une information plus claire, de mieux informer le citoyen ou de faciliter l'accès aux documents administratifs.

Enfin, l'accès à internet est devenu un élément important et presque incontournable de nos jours. C'est pour cela que nous comptons le faciliter en mettant à disposition de tous le wifi gratuit dans certains bâtiments communaux.

### 3. Administration

Le politique n'est rien sans une Administration efficace pour mettre en œuvre les idées et projets. La volonté de cette majorité est de mettre en place, pour les Jemeppeois, une Administration, un service administratif, plus efficace, moderne et disponible.

Notre projet et nos priorités en la matière s'orienteront autour de 2 axes de travail complémentaires : la nécessité d'offrir un service de qualité aux citoyens et celle d'assurer le bien-être des travailleurs de l'Administration. Il s'agit d'implémenter un nouveau cercle vertueux : bien-être – qualité du travail – meilleur service pour le citoyen.

Pour cela, l'organisation interne de l'Administration sera repensée pour rétablir auprès de tous un climat de travail fonctionnel, clair et optimal. Une meilleure définition des rôles, des fonctions et missions de chacun permettra, en outre, d'apporter la mise en place d'évaluations continues permettant à chacun d'améliorer la qualité de son travail, le sens de sa fonction et, partant, le service aux citoyens.

Une Administration plus moderne implique également une amélioration de la communication interne aux services tant sur le plan opérationnel qu'au niveau humain (par le biais de team building, création de journal d'entreprise, etc).

Il importera également d'améliorer les liens et les synergies possibles avec les entités qui collaborent avec l'Administration (ZP, CPAS, autres communes, ...) : cela permettra une plus grande ouverture sur l'extérieur et, partant, une meilleure vision sur les bonnes pratiques et initiatives entreprises ailleurs qui pourraient nous inspirer.

## 4. Patrimoine communal

L'amélioration de la gestion du patrimoine communal sera certainement l'un des défis les plus importants de la législature. Hall des sports, piscine, hall des travaux, hôtel de police, locaux administratifs, salles communales, ... : les dossiers pour lesquels une action urgente est nécessaire sont nombreux. Ils nécessiteront d'agir avec ordre, méthode et, surtout, avec une vision sur le long terme qui a pu manquer par le passé. Cette gestion sera plus dynamique, saine et moderne. Elle passera inévitablement par des investissements importants mais également avec une gestion et une planification rigoureuse de l'entretien du patrimoine existant.

Cette vision sera aussi nécessairement plus verte, plus écologique : que ce soit en termes d'isolation, de consommation d'énergie, il importe d'apporter notre pierre à l'édifice du défi environnemental et climatique par ce biais.

La gestion plus moderne implique également la question de l'inclusion des personnes à mobilité réduite dans les bâtiments communaux : les travaux à venir seront réalisés en pensant systématiquement à l'accès aux PMR.

Lorsqu'on évoque le patrimoine communal, il ne faut pas oublier l'ensemble des cimetières communaux. Tant pour la gestion des concessions que pour leur entretien, une gestion plus moderne et, surtout, plus humaine, leur est également nécessaire.

Jemeppe a la chance d'être une commune avec de nombreux sportifs. Malheureusement, les infrastructures sportives ne sont pas (ou plus) à la hauteur de ce qu'ils pourraient attendre. Nous veillerons donc à fournir aux Jemepinois des infrastructures sportives plus sûres et accueillantes dans l'entité. À ce niveau, la réouverture de la piscine de Moustier et la remise en conformité du hall de Jemeppe seront nos deux premières grandes priorités.

Au niveau du service technique, très important également, nos ouvriers ont besoin d'un cadre de travail à la hauteur des défis et des missions qui les attendent. Force est de constater qu'aujourd'hui le hall du service travaux n'est pas à cette hauteur et qu'une rénovation s'impose. Il s'agit non-seulement d'une question de bien-être des travailleurs, mais surtout de la question de leur sécurité.

Enfin, la gestion du patrimoine communal doit également se faire avec le citoyen et en utilisant les moyens de communication modernes. C'est pour cela que nous les consulterons lorsqu'il s'agira d'établir des priorités et que nous redynamiserons l'application Betterstreet (application qui permet au citoyen de transmettre à l'Administration une information sur un problème de voirie ou trottoir ou lié à un bâtiment public).



## 5. Finances

Cette rubrique, conformément au CDLD, présente, de manière transversale, la philosophie et les grandes orientations que nous comptons donner à la gestion des finances communales lors de la prochaine législature.

En matière de finances, la nouvelle majorité hérite à la fois d'éléments positifs et négatifs.

Parmi les éléments positifs, on peut relever l'absence de charge d'un enseignement fondamental communal, qui est un avantage structurel, ou les résultats financiers des dernières années, qui montrent que chaque année le budget ordinaire dévoile un excédent de recettes par rapport aux dépenses, cet excédent permettant le financement du programme d'investissements, dont la réalisation est toujours bien en deçà de l'envisagé, permettant de ne pas recourir à l'emprunt, la conséquence étant que la dette est actuellement nulle.

Néanmoins, cet état de fait est le révélateur de deux choses moins positives: au budget ordinaire, la situation est favorable au niveau des chiffres de par la faiblesse de création de services à la population ou du faible niveau de recrutement de membres de personnel administratif. Par ailleurs, au budget extraordinaire d'investissements, la subsistance d'un fond de réserve vient du fait d'une insuffisance de réalisation de travaux d'entretien, qui laisse à la nouvelle majorité un parc immobilier communal vétuste et mal entretenu, demandant de grosses interventions.

Pour la législature 2018-2024, si le niveau de nos recettes pourra être appréhendé, sans modifier la fiscalité, et en éclaircissant les raisons de récentes variations du rendement des taxes additionnelles au précompte immobilier, c'est le plafond de dépenses qui devra être déterminé : les dépenses au service ordinaire, d'une part pour créer ou renforcer des services, ou pourvoir à des emplois administratifs, d'autre part pour financer le service extraordinaire des investissements, soit par prélèvements, soit en fixant un niveau d'endettement supportable.

Enfin, il est important de souligner qu'à Jemeppe-sur-Sambre, par le passé, un nombre trop important de projets ont pu voir le jour sur base, presque exclusivement, des fonds propres de la commune. Une gestion moderne des finances communales implique un travail transversal, systématique et approfondi de recherches de subsides à l'image de ce qui a pu être réalisé entre 2012 et 2016.

C'est ainsi que la recherche de subventions sera une préoccupation constante, pour laquelle une « veille active » sera organisée, tant au service ordinaire (en intégrant nos actions dans les multiples « appels à projets » disponibles) qu'au service extraordinaire (de manière à maximiser la prise en charge des investissements par des subsides) : la meilleure dépense est celle qu'on ne fait pas soi-même !

# Axe 2 – Faire de nos quartiers des lieux de vie agréables et conviviaux, où les aménagements et les activités sont pensés en commun, autorités et citoyens.

## 1. Sécurité

Depuis de nombreuses années, nous constatons que les questions liées à la sécurité importent énormément pour les Jemeppois et en particulier celles liées à la sécurité routière. Nous en ferons donc l'une de nos priorités majeures.

Assurer une plus grande sécurité routière sur les voiries communales passera nécessairement par la mise en place d'un plan communal de mobilité. À plus court terme, il importera d'enfin finaliser l'implémentation du règlement complémentaire de police voté en 2015 et qui a pour objectif de mieux sécuriser nos villages. Il importera également de continuer d'avoir une attitude proactive auprès de la Région en ce qui concerne la sécurisation des routes régionales qui traversent l'entité et en particulier la N90 et ses nombreux carrefours dangereux.

Par ailleurs, nos services de police ont vécu de nombreux rebondissements lors des précédentes années ; il conviendra à l'avenir de renforcer, par tous les moyens possibles, notre police de proximité. Il s'agira également de mettre en adéquation les moyens disponibles pour notre police de proximité avec les missions et les objectifs qui sont les siens en tenant compte de l'évaluation des résultats atteints ou à atteindre.

Comme le dit l'adage « mieux vaut prévenir que guérir », c'est en ce sens que la prévention aura également une place importante pour améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité dans la commune.

Aussi, il conviendra d'établir, avec le Conseil zonal de sécurité, le prochain Plan zonal de sécurité afin de fixer les priorités d'actions de notre zone de police.

Enfin, il importera de veiller à consulter, et organiser des rencontres citoyennes régulières, en vue de pouvoir faire le point sur les questions de sécurité dans la commune.

## 2. Mobilité et voiries

En termes de mobilité, la première des priorités sera de concrétiser le Plan communal de mobilité.

Considérant qu'il y a près de 140 km de voiries communales à Jemeppe-sur-Sambre, il est essentiel de gérer l'entretien et les réfections nécessaires avec ordre et méthode, en bon père de famille. Cette gestion pourra s'appuyer sur l'utilisation du cadastre des voiries Sygerco d'une part, et sur la participation active des Jemeppois via Betterstreet d'autre part. La gestion des réfections des trottoirs sera gérée de la même façon tout en gardant un œil attentif supplémentaire à la question de l'accessibilité de ceux-ci aux PMR.

Il importe aussi d'évaluer de manière continue la gestion des épandages en hiver afin de toujours améliorer la qualité du service et sa rapidité.

Enfin, la mobilité douce a une place de plus en plus importante de nos jours. Nous étudierons donc la possibilité de créer un circuit de mobilité douce inter-village mais également un meilleur balisage des sentiers et le développement des voies lentes pour les utilisateurs non-motorisés.

### 3. Aménagement du territoire

Un développement territorial tourné vers l'avenir et cohérent ne peut se faire qu'en améliorant le traitement des missions administratives et cet objectif passera par une amélioration de l'efficacité du service ainsi que l'instauration de procédures plus claires et transparentes pour les citoyens.

Il en va de même pour l'information ou les règlements mis à disposition des citoyens (en ligne notamment) qui doivent être plus faciles d'accès, plus claires et disponibles.

Des séances d'information seront organisées afin de sensibiliser au mieux la population. Dans ce cadre de consultation, le renforcement du rôle de la CCATM (commission consultative communale d'aménagement du territoire et de la mobilité) est également essentiel.

À plus long terme, il importe de déterminer une vision du territoire jemeppois à l'horizon 2050, et de mettre en place le processus de réflexion pour y aboutir. Celle-ci permettra d'objectiver les besoins en équipement à long terme pour mieux investir demain. Elle évitera également une évolution anarchique du développement territorial.

Par ailleurs, les propriétaires de biens inoccupés seront accompagnés pour leur permettre de les réhabiliter ou de les mettre en location. Il conviendra également de mettre sur pied des initiatives concrètes permettant la réaffectation de sites publics et privés totalement ou partiellement désaffectés tels que, par exemple, les gares ou le site du Wérichet.

Les places des villages sont le centre névralgique de la vie de la « cité ». Il importe donc de continuer à les rendre agréables et d'entreprendre des travaux de rénovation pour celles qui en ont le plus besoin comme la Place de Ham-sur-Sambre par exemple.

Enfin, il faudra favoriser l'accès aux moyens de transports publics et créer ou aménager des lieux de parking pour le co-voiturage.

Jemeppe est un carrefour entre Namur, Charleroi et Gembloux, il importera de tirer profit de cette position stratégique pour permettre un développement territorial ambitieux et harmonieux.

## 4. Transition écologique, Environnement et agriculture

Pour devenir une Commune plus verte, plus durable il est nécessaire de mettre des choses en place à divers niveaux.

En ce qui concerne l'Administration, la présence d'un responsable « environnement » doit permettre d'assurer un suivi transversal des dossiers afin d'intégrer la dimension environnementale dans les politiques mises en œuvre sur le territoire.

Il s'agit aussi de faire de Jemeppe une commune « Eco-responsable » qui favorise les initiatives de développement durable et de transition. Un développement qui doit s'effectuer main dans la main avec les citoyens et les acteurs socio-économiques. Il importe donc d'améliorer le processus participatif en soutenant le développement de Jemeppe-en-transition, en promouvant les actions existantes, en poussant la réflexion et l'action sur la question de la qualité de la biodiversité sur le territoire. L'ensemble des réflexions liées à ces thématiques pourraient être pensées au sein d'une Commission communale de l'Agriculture et du Développement Durable.

La Commune a également pour mission d'accompagner les citoyens dans leurs démarches écologiques. Cela peut se faire par l'octroi de primes, par un accompagnement humain ou technique sur l'opportunité des investissements à réaliser par les citoyens dans les investissements porteurs d'économie d'énergie, par la proposition d'actions de sensibilisation, de formation ou d'aide (ex : gestion des déchets, formation au réemploi, etc.)

Les ressources (énergétiques, matérielles, ...) devront être utilisées de manière optimale afin d'éviter le gaspillage. En ce qui concerne le patrimoine communal et les bâtiments, il s'agit aussi d'avoir une réflexion systématique de la question en amont de chaque nouveau projet. De nombreux événements publics sont organisés à Jemeppe, aujourd'hui, il importe de systématiser l'utilisation de verres recyclables aux manifestations locales en donnant l'exemple dans les activités organisées par l'Administration.

La propreté publique et l'embellissement des espaces publics ont également une importance particulière à nos yeux : il s'agit d'agir, en matière de prévention avec les citoyens ; mais également sur l'axe de la répression via les sanctions administratives communales ; ainsi qu'en terme de nettoyage en renforçant le service environnement de l'Administration.

# Axe 3- Permettre aux familles de disposer des outils, services, activités et ressources nécessaires pour une vie sereine et épanouissante

---

## 1. Âges de la vie

La Commune est un niveau qui peut entreprendre un nombre important d'actions permettant d'accompagner les citoyens dans leur développement, leur bien-être tout au long de leur vie. Bien que ces matières (enfance, petite enfance et jeunesse, aînés) soient prises en charges par des personnes différentes au Collège, elles forment un tout cohérent pour accompagner au mieux les Jemeppois depuis la crèche jusqu'au-delà de la retraite.

### 1.1. *Petite enfance*

De nombreuses actions ont déjà pu être entreprises lorsque nous avons été aux affaires durant la législature précédente. Nous avons sensiblement amélioré la situation concernant le manque de place d'accueil, cette politique judicieuse a d'ailleurs été poursuivie par nos prédécesseurs.

Il convient donc de continuer la démarche en continuant de développer l'offre d'accueil de la petite enfance. Cela passera par la poursuite de la création d'une nouvelle crèche à Ham, en poursuivant les projets d'extension et d'agrandissement existants, en répondant et introduisant des demandes à l'appel à projets du nouveau plan cigogne qui démarrera en 2019. En plus de l'amélioration continue des structures publiques, il convient de continuer à soutenir les accueillantes autonomes afin de former, à terme, une offre globale « optimale » sur l'entité.

Par ailleurs, nous poursuivons les démarches qui ont pu débuter en matière d'organisation d'un véritable réseau de la petite enfance. Un réseau des professionnels du secteur afin d'améliorer la réflexion quant aux besoins auxquels il faut répondre sur l'entité, mais également un réseau qui puisse venir en aide aux jeunes parents en difficulté : que celle-ci soit ponctuelle ou structurelle.

## 1.2. *Enfance et jeunesse*

Comme cela a déjà été mentionné, Jemeppe ne dispose pas d'un réseau d'enseignement communal (maternel ou primaire) : cela réduit certainement le champ d'actions par rapport aux autres communes en matière d'enfance mais laisse, par ailleurs, une manne budgétaire plus importante pour prendre en charge et mettre en œuvre une série d'autres politiques sur la commune.

La Commune est présente pour nos enfants (et leurs parents) pour les soutenir dès le retour de l'école avec l'Accueil temps libre et l'école des devoirs. Nous leur apporterons un soutien particulier et développerons encore les écoles de devoirs présentes sur l'entité.

L'accompagnement se fait également durant les périodes de congé avec les plaines de vacances. Celles-ci seront bien entendu poursuivies et encadrées de manière plus optimale, notamment au niveau logistique. Nous prônerons une alimentation saine durant les stages et plaines de vacances.

La commune est également présente en matière d'infrastructure dans les villages. Nous poursuivrons notre projet de remettre une plaine de jeux dans chaque village et le finaliserons le plus rapidement possible au cours de cette législature.

Les enfants, et les jeunes, peuvent comme les personnes majeures, participer à la vie politique de la commune. Cela se fait par le biais des Conseil communal des Enfants et Conseil Participatif des Jeunes. Notre volonté est de les redynamiser : en échangeant mieux avec les écoles pour leur mise en place et en s'inspirant de bonnes pratiques pour remettre les projets sur de bons rails.

L'accompagnement de nos enfants doit se poursuivre lorsque ceux-ci grandissent, arrivent en secondaire et où leurs attentes, en tant qu'adolescents, sont différentes.

Pour cela nous poursuivrons, soutiendrons (notamment par la mise à disposition d'infrastructures convenables pour leurs activités) et développerons les activités du Service J par le biais des stages mais également via une réelle et ambitieuse politique de la jeunesse. Notre volonté est également de soutenir un maximum les mouvements de jeunesse et AMO : de faire en sorte qu'ils deviennent de véritables partenaires.

Il importe également de soutenir et de mener des actions de prévention, de sensibilisation et de formation pour les enfants et les jeunes. Il importe d'également veiller à ce que l'information en matière d'emploi, de formation, de logement soit accessible. A ce titre, il sera opportun de travailler main dans la main avec l'ADL, de coopérer avec les ASBL de terrain ainsi qu'avec Infor'Jeunes, les AMO, ou d'autres réseaux «jeunesse ».

Enfin, nous souhaitons poursuivre la mise en place de véritables projets pour et par les jeunes. A ce titre, l'opération « été solidaire » sera poursuivie. Celle-ci sera coordonnée avec le service technique mais également en menant une réflexion avec les comités de quartier en vue d'aménager des espaces publics accueillants.

Il est important et nécessaire de mettre à disposition des jeunes Jemeppois de véritables infrastructures de loisirs (en zone urbaine ou rurale) avec des espaces d'expression libre et la création de deux agora spaces.

### 1.3. Aînés

Les activités pour les aînés à Jemeppe sont bien développées et variées. Il importe de poursuivre ce travail tout en gardant un œil attentif sur la diversité de l'offre d'excursions afin d'attirer des publics différents mais également des personnes nouvelles.

La rencontre et l'écoute sont importantes et, en ce sens, il convient de créer et d'avoir plus de lieux de rencontre conviviaux dans l'entité.

La participation des aînés pour la mise en place d'actions en leur faveur est évidemment un autre axe incontournable et c'est pour cela que le CCCA sera redynamisé et aura un rôle quant à la réflexion globale sur la politique en faveur des aînés sur l'entité.

Enfin, la problématique de l'isolement des personnes âgées est une problématique également existante à Jemeppe-sur-Sambre pour laquelle il conviendra de réfléchir à des solutions concrètes en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés.

## 2. Festivités – noces d'or et Affaires patriotiques

Pour les Noces d'Or, les Festivités et les Manifestations patriotiques, il est opportun d'agir dans le prolongement, dans la continuité de ce qui existe. Nous aurons toutefois à cœur de penser, avec les organisateurs et les personnes concernées à continuer d'améliorer l'organisation et l'offre de ce que nous pouvons proposer aux Jemepois. Cela en vue de notamment, et particulièrement, améliorer et rendre plus efficace le message du souvenir et les valeurs qu'il véhicule.

## 3. Cultes

En matière de cultes, de nombreux chantiers ont déjà pu être entamés lors de la précédente législature pour réparer les églises les plus endommagées sur l'entité. Il convient de poursuivre ces démarches pour maintenir en bon état ce patrimoine important de notre Commune. Cela se fait et se fera, évidemment, en étroite concertation et collaboration avec les différentes fabriques d'église.

## 4. Culture

En matière de Culture nous pourrons, d'ici peu, bénéficier d'un nouvel espace, d'un Centre culturel Gabrielle Bernard flambant neuf ! Ce bâtiment aura une double vocation : il s'agit d'abord de la matérialisation du pôle culturel de la commune, sa vocation première sera donc artistique. Par ailleurs, il aura également une fonction festive et pourra accueillir un grand nombre de manifestations d'ordre multiple.

Il s'agit d'un écrin, d'une boîte à bijoux dans laquelle il s'agira d'y déposer quelques perles. C'est la raison, notamment, pour laquelle nous entamerons ou plutôt nous relancerons le dossier de la reconnaissance officielle par la FWB de cette action culturelle importante afin de pouvoir la développer davantage.

La Culture doit-être un travail quotidien à réaliser en équipe, avec les citoyens. Il s'agira, depuis ce nouveau pôle, d'amener la Culture auprès du plus grand nombre, des enfants aux personnes âgées, c'est pour cela que nombre d'actions seront mises en place en collaboration étroite avec les services liés à l'enfance, la jeunesse et les aînés.

## 5. Tourisme

Nous ne pouvons pas dire qu'il y a pléthore de sites ou monuments disposant d'un potentiel touristique important sur le territoire de la Commune. Néanmoins, il convient de continuer à bien mettre en valeur les richesses qui sont les nôtres. À ce titre, la potentielle reconnaissance du site des grottes de Spy comme patrimoine inscrit à l'UNESCO est une opportunité qu'il conviendra de saisir en vue de continuer la promotion et la bonne dynamique mise en place autour du domaine et de L'Espace de l'Homme de Spy (EHoS). Il conviendra également de mettre l'accent sur les diverses richesses naturelles (sentiers, promenades natures, ...) et humaines (artisans, producteurs locaux, ...) présentes sur le territoire de l'entité.

Le développement touristique ne peut se penser « seul ». Il convient de le réaliser en continuant de renforcer la place de Jemeppe-sur-Sambre au sein de la Maison du Tourisme Sambre-Orneau. Il passera par un soutien accru des acteurs extérieurs tels que les lieux d'accueil, de divertissement, de restauration ou les nombreux artisans présents sur le territoire de la commune.

## 6. Sports

Jemeppe-sur-Sambre a la chance d'être une commune disposant de nombreux sportifs. Comme cela a été indiqué dans le chapitre concernant le patrimoine communal et les infrastructures, en tant que pouvoir communal, nous avons la mission de permettre aux sportifs de l'entité de pouvoir évoluer dans de bonnes conditions. Un travail important sera donc réalisé en vue de remettre à niveau les infrastructures existantes mais également d'en créer de nouvelles. Les deux premières priorités en la matière seront, bien entendu, la remise en fonctionnement de la piscine de Moustier et la rénovation du hall sportif de Jemeppe.

La Commune a également un rôle à jouer en terme d'accompagnement des clubs présents sur l'entité. Pour cela, il convient de réaliser un cadastre des activités sportives existantes afin d'avoir une connaissance approfondie de l'offre proposée sur le territoire. La création d'un « salon des sports » permettra également aux clubs de l'entité de se faire connaître auprès des citoyens.

Ensuite, pour faire de Jemeppe une commune proche et disponible pour l'ensemble de ses clubs, il conviendra d'institutionnaliser les relations entre la commune et ses clubs (mais aussi entre clubs) en vue de mieux répondre aux attentes de tous et de créer plus de liens, de synergies.

Le sport a également une plus-value, une valeur ajoutée sociale et de santé importante. C'est pour cette raison que nous veillerons à implémenter une vision transversale de la politique sportive en vue de mieux intégrer le sport dans d'autres aspects de la vie locale (PCS, CPAS, aînés, plaines, service J, etc.).

Enfin, ce sont pour les mêmes raisons que nous veillerons à améliorer l'accessibilité aux sports pour toutes et tous dans la commune par le biais des chèques sport ; du soutien financier des familles précarisées (aide pour l'inscription aux stagex pour les enfants, ...) ; du soutien aux clubs qui développent une offre spécifique pour les personnes en situation de handicap ; ...



## 7. Bien-être animal

Le bien-être animal est une question qui préoccupe de nombreux citoyens et là aussi la Commune peut avoir un (petit) rôle à jouer.

Nous serons attentifs aux situations présentes sur le territoire et, dans ce domaine, il conviendra d'améliorer le dialogue entre citoyens et acteurs du secteur en vue d'améliorer la prévention en la matière.

Enfin, comme chaque année, la Commune participe à la campagne wallonne de stérilisation des chats errants, nous continuerons la participation de Jemeppe-sur-Sambre à celle-ci.

# Axe 4 : Faire de notre commune un lieu de solidarité où reculent l'isolement et la précarité des citoyens

---

## 1. Economie et emploi

La commune de Jemeppe doit devenir l'acteur de son propre développement économique en améliorant les partenariats avec les diverses structures voisines existantes. Pour cela, il s'agit d'optimiser l'activité économique, compte tenu des moyens à disposition de la Commune, des spécificités locales, en ce compris la reconversion ou le développement de sites existants.

Nous devons également mettre en place les actions nécessaires en vue de valoriser pleinement les ressources humaines locales et améliorer les qualifications professionnelles. Par ailleurs, en plus de promouvoir l'économie locale, la Commune a également un rôle à jouer pour améliorer et promouvoir l'insertion professionnelle, l'économie sociale, l'artisanat et le commerce local.

Pour cela, il paraît nécessaire de disposer d'un diagnostic complet de la situation économique locale et de ses perspectives d'évolution.

Par ailleurs, il importe de continuer à développer l'Agence de Développement Local afin qu'elle devienne un pôle de dynamisme entrepreneurial au sein de la commune, un véritable relai entre les acteurs de la vie économique locale.

## 2. Social et Santé

En matière sociale, CPAS et Commune s'appuieront sur le décret wallon « synergies » pour intensifier les collaborations et les préventions de chevauchement et doubles emplois. C'est dans cette optique que le Président de CPAS se voit également confier les attributions sociales : afin de mieux coordonner le plan de cohésion sociale (géré au niveau communal) et l'action sociale (CPAS).

Au niveau de l'action communale, le début de la législature sera marqué par la dernière année du PCS 2 en cours, et l'élaboration du PCS 3 pour les années 2020 à 2022.

La cohésion sociale, définie comme la capacité d'une société à limiter les écarts entre les plus et les moins favorisés ou « *l'ensemble des processus, individuels et collectifs qui contribuent à assurer à chacun l'égalité des chances et des conditions, l'équité et l'accès aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel, et qui visent à construire ensemble une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous* » poursuit un objectif préventif, de manière à éviter la perte d'accès aux droits fondamentaux :

- 1° le droit au travail, à la formation, à l'apprentissage, à l'insertion sociale;
- 2° le droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et à un cadre de vie adapté;
- 3° le droit à la santé;
- 4° le droit à l'alimentation;
- 5° le droit à l'épanouissement culturel, social et familial;
- 6° le droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication;
- 7° le droit à la mobilité.

Plus que jamais, le PCS sera un élément transversal, et mobilisera les attentions de différents membres du Collège, en étant « la dimension sociale » de nombreuses politiques. Ou comment faire en sorte que chaque politique envisagée (la culture, le logement, la citoyenneté,...) ne laisse pas sur le bord de la route les moins favorisés, ceux qui sont guettés par une possible rupture d'accès à ces droits fondamentaux...

Pour mener à bien ce projet, le PCS s'appuiera sur le riche tissu associatif Jemeppeois, dont la première rencontre préparatoire au PCS 3 a démontré toute la motivation.

### 3. Solidarité internationale

En matière de solidarité internationale, la nouvelle majorité s'appuiera sur une vision moderne : le terme de «solidarité internationale » est l'expression d'un engagement mutuel, qui implique un sentiment de responsabilité réciproque.

Dans un monde où la pauvreté augmente et dans lequel la mondialisation accentue l'interdépendance entre les pays, il s'agit de construire ensemble, pays du « Nord » et pays du « Sud », des projets solidaires visant à réduire ces inégalités et à garantir l'accès aux droits fondamentaux (éducation, alimentation, santé, accès à l'eau, etc. ). Cette approche constitue en fait la dimension internationale du PCS 3.

La solidarité internationale est aussi un état d'esprit: c'est avoir conscience que l'on fait partie d'un tout et que travailler ensemble est essentiel pour la qualité de vie de tous. Ceci n'implique pas nécessairement une action menée dans les pays « en développement ». On peut tout à fait œuvrer à la construction d'un monde plus juste depuis son territoire et au sein de celui-ci. L'éducation au développement durable et à la solidarité internationale est un exemple de sensibilisation menée dans les pays « du Nord » (exemple : mise en place d'animations dans les écoles). Elle vise à former une génération de citoyens plus conscients et avertis pour les amener à agir. Tous les acteurs de la société peuvent donc s'y engager et chaque citoyen est concerné.

La commune de Jemeppe aura pour objectif de construire un projet en recourant à diverses ressources telles le Programme fédéral de Coopération internationale communale (CIC) ou La Cellule d'Appui pour la Solidarité Internationale Wallonne (CASIW).

Et veillera à ce qu'un agent de l'administration, intégré au service PCS, prenne en charge cette thématique.